

# Les cahiers d'acteurs

Débat public sur la politique des transports dans la vallée du Rhône et l'arc languedocien

NUMÉRO 28



JUILLET 2006

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA DRÔME

## La gestion des transports au centre du développement durable

L'évolution de nos modes de vie, de production et de consommation a, depuis 30 ans, conduit à une croissance exponentielle de la mobilité des personnes et des marchandises. Le département de la Drôme est particulièrement touché par ce phénomène qui :

- apporte des nuisances importantes à nos habitants
- conduit à une congestion routière qui pénalise notre économie et l'emploi
- contribue à la dégradation de ses espaces naturels

Plus globalement, et cette échéance est proche, cette évolution fragilise notre société du fait de sa trop grande dépendance au pétrole et conduira, par la production excessive de gaz à effet de serre, à un dérèglement du climat.

Cette mobilité rendue possible par une énergie disponible et peu chère a conduit à une sous-estimation du coût des transports, particulièrement routiers, et a entraîné une forte modification des modes de distribution. La délocalisation des centres de production hors de notre territoire en a ainsi été facilitée.

Le système de flux tendu et de stock zéro a conduit à des aberrations : il n'est plus acceptable qu'un produit drômois fasse des milliers de kilomètres sur route avant d'être consommé par un habitant de notre département. Il est temps de s'interroger sur le mode de croissance que nous souhaitons pour les générations futures.

Des décisions qui visent à infléchir ces dérives devront être prises.

- L A  
D R Ô  
M E -

LE DÉPARTEMENT

### CONTACT

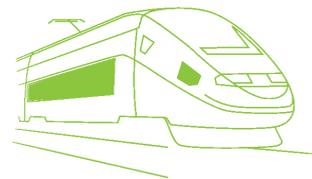
Département de la Drôme  
Hotel du Département  
26, avenue du Président Herriot  
26026 VALENCE cedex 06

Tél. : 04 75 79 26 26  
pgorce@ladrome.fr

Dans le cadre du débat public organisé par la :

**cndp**  
Commission particulière

du débat public  
Politique des transports  
vallée du Rhône  
arc languedocien



Ces enjeux, qui relèvent d'une gouvernance européenne voire mondiale sur certains aspects, ainsi que les mesures proposées devront être clairement expliqués à la population et il faudra veiller à ce que leur application ne pénalise pas les plus fragiles de nos concitoyens.

Il s'agit là d'un projet de société qui engage notre avenir à tous dont les réponses ne peuvent être retardées davantage. Ce débat sur les modes de croissance s'inscrit pleinement dans le cadre du débat public sur les transports dans la vallée du Rhône.

Au delà de ce débat sur nos modes de transport, c'est une vraie réflexion sur l'avenir de notre société que nous devons collectivement avoir.

## UN DÉBAT POUR RIEN ?

> **En 1991, le Département de la Drôme organisait un colloque sur les "couloirs saturés",**

avec un certain nombre de spécialistes reconnus : tous les arguments développés à cette époque sont encore d'actualité ! À tel point que la plupart des mesures préconisées à l'issue de ce colloque se retrouvent parmi les 40 mesures aujourd'hui proposées par l'État. Le problème est connu depuis plus de 15 ans et rien, ou presque rien, n'a encore été fait.

> **Il n'est plus temps de tergiverser, le diagnostic est posé,**

des solutions rapides et simples à mettre en place existent, des actions à long terme sont à prévoir et à engager sans attendre.

> **Les transports de la vallée du Rhône sont un atout exceptionnel pour la Drôme.**

Ils confortent sa position géographique. Le département dans son ensemble a inscrit de

longue date son développement sur ce positionnement. La dynamique démographique, économique et touristique de la Drôme ne saurait être pénalisée par une situation des transports de plus en plus insurmontable.

> **Le débat doit avoir des suites rapides, concrètes, efficaces à court, moyen et long terme.**

Il s'agit là d'une responsabilité collective.

## LA DRÔME AU CŒUR DU DÉBAT PUBLIC

La Drôme est particulièrement concernée par les problématiques de transports dans la vallée du Rhône.

Les Drômois subissent depuis des années trop de nuisances, de bruit et de pollution. Il y a en effet 7 infrastructures de transit européen qui traversent leur lieu de vie. Près de 310 trains et plus de 100 000 véhicules dont 16 000 camions traversent chaque jour la Drôme dans un couloir de 5 à 15 km de large peuplé de plus de 350 000 personnes ! Ces pollutions sont devenues insupportables : elles dégradent, dans une large mesure, la qualité de vie des riverains. 10% des habitants de la Drôme subissent un niveau de bruit excessif.

Ajoutons qu'il ne se passe plus une semaine sans qu'un accident de poids lourd ne vienne bloquer l'A7. Près de 600 camions transportant des matières dangereuses utilisent en moyenne cet axe tous les jours : on frôle régulièrement la catastrophe.

Ces interruptions régulières et de plus en plus

fréquentes sur l'A7 se reportent en totalité sur les routes nationales parallèles, la RN7 en particulier, et sur notre réseau départemental : une situation intolérable pour la population.

Ce phénomène s'observe notamment lors des gros week-ends de vacances : la RD 538, itinéraire bis Lyon - Avignon, reçoit jusqu'à 16 000 véhicules/jour. Cet itinéraire est pourtant en partie inadapté pour recevoir du trafic lourd.

> **Il n'est plus acceptable que les drômois subissent toujours plus de nuisances et voient leur cadre et leurs conditions de vie se dégrader.**

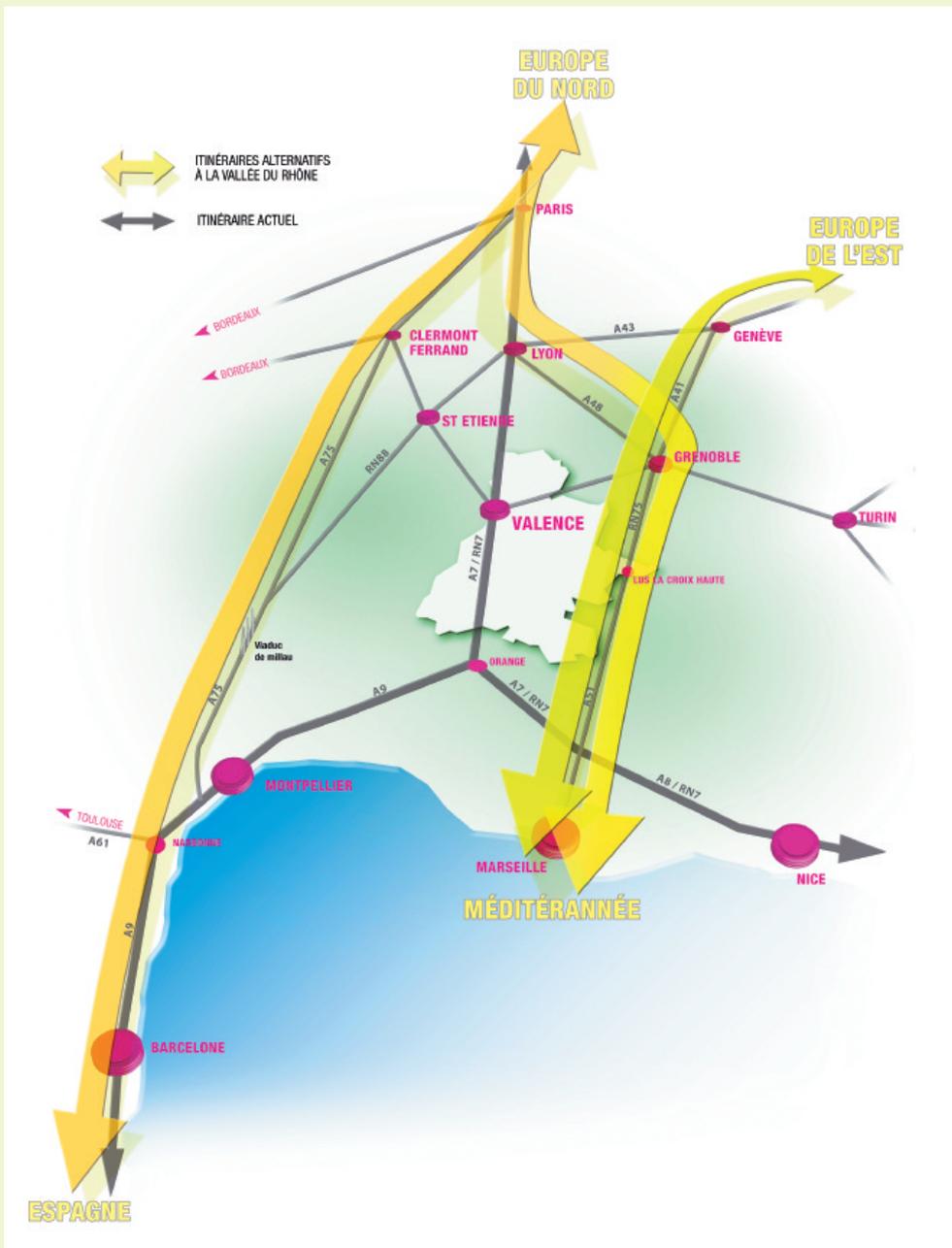
> **Il n'est plus possible que la Drôme soit associée à l'image d'interminables bouchons de voitures et de camions.**



> **Il n'est plus concevable que la congestion de nos routes et autoroutes transforme ainsi l'un des principaux atouts de notre département en véritable handicap.**

La situation actuelle est très tendue et dangereuse particulièrement pour les riverains : elle sera demain matin ingérable et explosive.

L'élargissement systématique des axes routiers n'est pas une réponse durable. Il est temps de privilégier les autres infrastructures et modes de transport.



Dans une perspective sérieuse et responsable de développement et d'aménagement du territoire, la saturation annoncée de la RN 7 et de l'autoroute A7 ne peut être l'argument-menace systématiquement agité devant les Drômois pour justifier les différents élargissements, de l'A7 notamment.

Dans les années 80, l'État a élargi l'A7 à 3 voies pour éviter une paralysie à court terme. Le trafic a aujourd'hui doublé : il n'est pas acceptable qu'on nous propose, 30 ans après, une solution qui consiste à augmenter encore et encore la capacité du "tuyau", solution dont on peut d'ores et déjà douter de la pérennité.

Les Drômois ne peuvent plus accepter cette logique. Le Conseil général de la Drôme est fermement opposé à tout élargissement ou toute création d'autoroute nouvelle sur son territoire. Ce serait une double erreur économique et environnementale.

Ainsi tout en considérant les besoins de désenclavement du territoire ardéchois, il s'oppose à la création d'une liaison autoroutière dite "du piémont" au départ du canton de Loriol.

Cette opposition porte également sur la construction du barreau autoroutier faisant la liaison entre l'A49 à Romans et l'A7 au Sud de Valence décidée par le CIADT de décembre 2003.

Le Département de la Drôme demande à l'État de tenir ses engagements, d'intensifier son effort pour le développement du ferroviaire, du transport fluvial et des plates-formes multi-modales dans la vallée du Rhône. Il affirme la nécessité d'un développement volontariste des alternatives à la vallée du Rhône.

Dans le cadre du contrat de plan qui s'achève et des décisions des différents CIADT, l'État a pris des engagements importants pour l'avenir de la Drôme et de notre territoire tout entier.

## NOUS DEMANDONS QUE CES ENGAGEMENTS SOIENT TENUS. IL S'AGIT DE :

### > l'achèvement des itinéraires routiers alternatifs,

à la vallée du Rhône soit par le Massif Central (par le viaduc de Millau) soit à travers les Alpes (liaison Grenoble-Sisteron par un aménagement à 2x2 voies de la RN75 par Lus la-Croix-Haute). Ils permettront de soulager les axes économiques de la Drôme tout en favorisant le développement de zones

aujourd'hui mal desservies.

### > la mise en œuvre du TGV Lyon-Turin

### > l'avancement rapide et le rattrapage des retards

sur la mise en œuvre de la déviation de Livron-Loriol par la RN7 et le doublement de

St-Rambert d'Albon associées au lancement des études pour la déviation de Montélimar-Le Teil. Ces travaux sont indispensables pour le bon fonctionnement des déplacements locaux de courtes distances.

### > l'achèvement des travaux

du doublement et de l'électrification de la voie ferrée Valence-Grenoble (sillon alpin).



Nous sollicitons la mobilisation financière et politique de l'Europe, de l'État, mais aussi de la Région et des autres partenaires impliqués, pour que le département profite, plutôt qu'il ne subisse, les infrastructures qui le traversent :

> **Développement du ferroutage et des autoroutes ferroviaires ;**

> **Accélération du percement du tunnel ferroviaire du Mont-Genève ;**

> **Augmentation des dessertes en TER**

avec notamment des connexions plus efficaces avec les réseaux SNCF grandes lignes, les circuits de transport en commun par route et des parcs relais pour les interfaces avec les voitures et les modes doux. Ouverture

de la ligne rive droite du Rhône aux TER ;

> **L'organisation du débat autour de la création d'une gare TGV à Allan**

par une large concertation avec toutes les parties concernées, pour desservir tout le sud Drôme-Ardèche et privilégier les lignes classiques le long du Rhône pour les liaisons quotidiennes par TER et pour le transport de fret ;

> **Développement du port fluvial de Valence**

avec la création d'une véritable plate-forme

multi-modale d'envergure fer/fleuve/route ;

> **Augmentation et modernisation de la flotte fluviale**

et le lancement d'études pour le doublement des écluses ;

> **Mise en œuvre du projet de véloroutes-voies vertes du "Léman à la mer" ;**

> **Ouverture d'un nouvel échangeur sur l'A7**

dans le Nord-Drôme à hauteur de St Vallier.



## LE CONSEIL GÉNÉRAL S'IMPLIQUE FORTEMENT SUR LA PROBLÉMATIQUE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

À travers ses propres compétences et la mise en place de ses politiques, il exerce son action sur la question des transports et de la mobilité : routes départementales et transports interurbains, avis sur les démarches d'aménagement du territoire, mais aussi réflexion sur les transports scolaires, action en faveur de l'économie, accès aux NTIC et maintien des services publics, ainsi que gestion de sa propre activité (plan de déplacement d'entreprise, soutien au co-voiturage...).

Par exemple :

> **Participation financière importante** dans le projet de modernisation de la ligne ferroviaire du sillon alpin ;

> **Amélioration du service rendu sur les transports en commun routiers gérés par le département**

attractivité des tarifs, ticket unique, information des usagers ;

> **Développement des modes doux**

réseau de véloroutes-voies vertes qui irriguent le territoire à partir du "Léman à la mer", aménagements des routes départementales, promotion de circuits vélos...;

> **Aménagement des routes départementales**

qui servent au délestage de l'A7 dans une approche cohérente avec les infrastructures placées sous la responsabilité de l'État.

## DES MESURES DE RÉGULATION DU TRAFIC ROUTIER ET DE DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS COLLECTIFS PEUVENT ET DOIVENT ÊTRE MISES EN ŒUVRE IMMÉDIATEMENT

Des actions simples et de coût acceptable permettent de réguler le trafic, de limiter les risques et de favoriser les reports modaux. Le Conseil général de la Drôme souhaite ainsi que ces mesures soient rapidement appliquées :

> **Limitation volontariste de la vitesse**

sur autoroutes et sur RN pour permettre une régulation des flux en période de tension et diminuer le risque d'accidents ;

> **Modulation des tarifs département**

pour inciter aux reports des trafics de transit de l'A7 sur les axes routiers et modes alternatifs sans pénaliser le trafic local ;

> **Incitation tarifaire au co-voiturage ;**

> **Accompagnement de la Région pour rendre le TER**

plus attractif que la voiture sur les trajets interurbains, par une politique tarifaire adaptée et un meilleur niveau de service ;

> **Affectation du produit des radars automatiques de l'A7**

à l'aménagement des routes départementales de délestage.

### Le gouvernement devra prendre en compte les conclusions du débat public sans attendre

Le Conseil général de la Drôme se réjouit du lancement d'un débat qu'il appelait de ses vœux depuis de nombreuses années. Il demande que ce débat soit suivi d'effets.

Les drômois n'accepteront pas que l'État prenne des décisions qui, comme pour le récent débat public sur le projet de liaison Grenoble-Sisteron, sont aux antipodes des conclusions avancées par la Commission particulière.

Il est urgent d'agir. La situation des habitants de la vallée du Rhône se détériore de jour en jour au regard des transports et de la pollution. Après l'heure des débats doit venir celle de la décision et des actes.